

des Princes &c. Mai 1728. 337

de Marquis de la Paz, en son nom & par ordre, la teneur s'ensuit.

Comme depuis la signature des Préliminaires certaines difficultez sont survenues entre les Parties Contractantes, touchant la restitution des Prises faites de part & d'autre, & en particulier du Vaisseau le Prince-Frederic & de sa cargaison, appartenant à la Compagnie du Sud, & détenu par les Espagnols à la Vera Cruz, lesquelles difficultez ont retardé l'exécution des Préliminaires, l'échange des Ratifications avec l'Espagne, & l'ouverture du Congrès. S. M. Britannique, pour faciliter toutes choses, autant qu'il lui est possible, & pour lever tous les obstacles qui empêchent une pacification generale, a déclaré & donné sa Parole Royale au Roi T. C., qu'il enverra incessamment des Ordres à ses Amiraux Wager & Hozier, ou au Commandant en Chef après ce dernier, de se retirer des Mers des Indes & d'Espagne, & qu'il consent que le Commerce de contrebande, & les autres sujets de plainte que les Espagnols pourroient avoir, par raport au Vaisseau le Prince-Frederic, soient discutez & terminez au Congrès; que toutes les prétentions de part & d'autre soient produites, examinées & décidées dans ledit Congrès, auquel on discutera & décidera pareillement si les prises faites sur mer de part & d'autre, doivent être restituées; & que Sa Maj. Brit. s'entendra à tout ce qui sera réglé là-dessus. De mon côté je promets au nom du Roi mon Maître, en vertu des Ordres & des Pleins-pouvoirs que j'ai reçus pour cet effet, que la discussion & la décision qui seront faites au Congrès, seront exactement exécutées; que l'échange des Ratifications se fera sans délai, & que le Congrès s'assemblera infailliblement le plutôt qu'il sera possible, selon que les Parties Contractantes qui se trouveront à Paris, en conviendront, moyennant